



21 Février 2013

VISITE DE LA NOUVELLE CHAUFFERIE

LA MENUISIERE II

La copropriété « La Menuisère II » a été construite en 1962 et la chaudière était d'origine.

Lors de l'été 2012, une nouvelle chaufferie a été installée.

Monsieur Borie et Mme Absolu, de la société COFELY - GDF Suez sont venus nous présenter l'installation et les services proposés à la copropriété.

Zoom...





21 Février 2013



Chaudière principale

Marque : VISSMANN

Puissance : 400 à 500 KWh

Type : à gaz, à condensation



Chaudière de secours ou d'appoint (en cas de grand froid)

Marque : DE DIETRICH

Puissance : 348 KWh

Type : à gaz, triple parcours, à haut rendement



21 Février 2013



L'installation vue de derrière

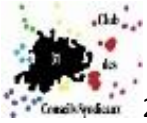


L'installation est reliée à un automate, sorte de « tour de contrôle » de la chaufferie :

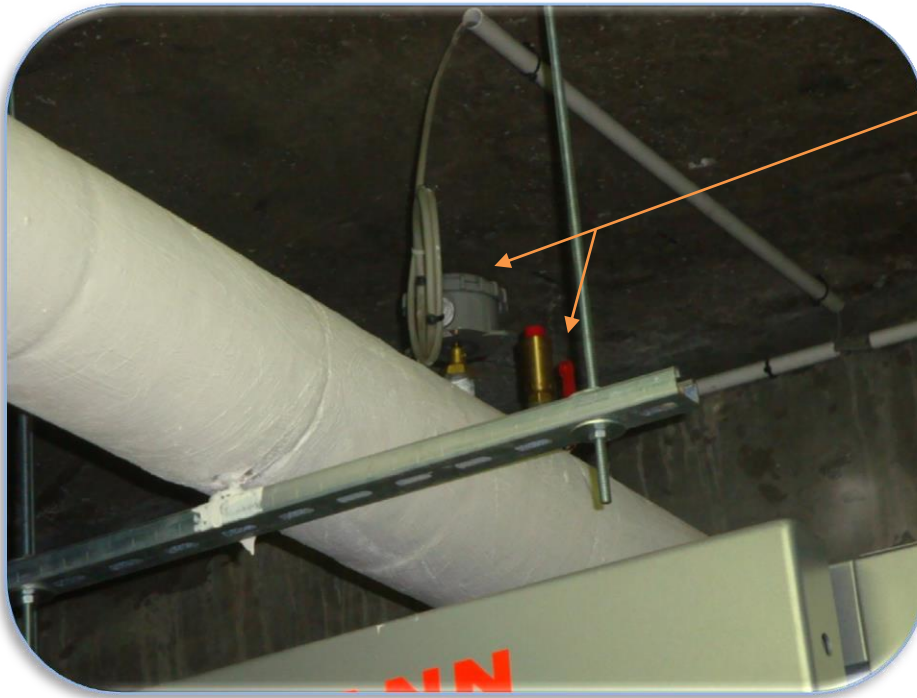
Cela permet de gérer de façon automatique le fonctionnement de l'installation.

De plus, cela permet aux copropriétaires ainsi qu'à Cofely d'accéder à l'historique des données (devis et consommations en cours, interventions faites, travaux réalisés...).

=> **Contrat gestion de l'énergie** avec Cofely.



21 Février 2013



Sondes, fixées à plusieurs endroits sur l'installation.

Des relevés hebdomadaires sont réalisés afin d'évaluer la consommation d'énergie régulièrement et de comparer les résultats avec les objectifs fixés avec Cofely lors de l'établissement du contrat.

En moyenne, une économie de 10 à 20 % est envisageable pour une telle modification d'installation.

De plus, des visites hebdomadaires sont également réalisées pendant la période de chauffe.



Vannes générales



21 Février 2013



FINANCEMENT : Certificats d'Economies d'Energies

Un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique, ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (ex : Cofely).

Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ex : la copropriété la Menuisière II).

Un objectif triennal est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations.

Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie.

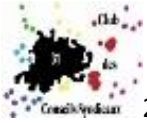
En cas de non respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWh manquant.

Les certificats d'économies d'énergie sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

AVANTAGES FISCAUX

L'installation d'une chaudière à condensation donne droit à un [crédit d'impôt](#) de 13 %, jusqu'au [31 décembre 2012](#) (puis 10%, ou 18 % si installation couplée à un autre type de travaux, à partir de 2013) sur le prix de la chaudière à condition qu'elle soit installée par un professionnel.





21 Février 2013



GLOSSAIRE

Les pertes thermiques de la chaudière se font principalement par les fumées :

-> Quantité et [température](#) représentent une énergie qui est rejetée dans l'atmosphère,

-> [Vapeur d'eau](#) contenue dans ces fumées.

L'eau contenue dans les fumées est issue de la réaction chimique de la [combustion](#) qui, si la chaudière est bien réglée, ne produit que de la vapeur d'eau et du [CO₂](#).

Comparaison :

Dans une chaudière classique, même à haut rendement, les fumées sont rejetées à une température relativement élevée (environ 80 à 100°C).

La chaudière à condensation est une [chaudière](#) ayant la particularité de tirer profit de la [chaleur latente](#) de la vapeur d'eau contenue dans les fumées, en [condensant](#) cette vapeur avant de rejeter l'eau sous forme liquide.

-> Elle permet donc de récupérer une partie de cette énergie, et de la transférer à l'eau du circuit de [chauffage](#).



21 Février 2013



La visite s'est terminée autour d'un verre de l'amitié organisé par la société COFELY –GDF SUEZ,
que nous remercions pour sa disponibilité et ses explications.

*En espérant que la visite vous a plu,
A bientôt pour de nouvelles aventures...*



21 Février 2013